



Le trésorier Pr Alain Fogue Tedom, le Conseiller et Porte-parole de Maurice Kamto, Bibou Nissack et 20 autres militants du MRC ont vu leur demande de relaxe rejetée mardi par la Cour d'Appel du Centre.

Les prévenus ont saisi la Cour en habeas corpus. Le vice-président de la Cour a déclaré irrecevables, les 22 requêtes en argumentant qu'elles étaient mal dirigées. « *Vous avez saisi le président de la chambre de contrôle, au lieu de saisir le président de la Cour d'Appel statuant comme juge d'Habeas corpus* », a-t-il déclaré à chacun des requérants. D'après le conseil des militants du MRC **Me Hyppolyte Meli**, la décision du juge, à savoir que la demande de remise en liberté provisoire devrait être adressée au président de la Cour d'Appel ne repose sur aucun texte. « *Si ce n'est pas lui qui rend la décision en tant que juge d'habeas corpus comme il l'a si bien dit, qui d'autre le fera. Nous serons solidaires de la violation des deux textes qui régissent le recours en appel. C'est un cas patent de refus de juger, justement parce que ce n'est pas le code de procédure pénale qui est appliqué ou qui est entré en application* », précise **Me Hyppolyte Meli**.

Alain Fogue et **Olivier Bibou Nissack** avaient été déférés à la prison centrale de Kondoungui depuis le 3 novembre 2020, rejoignant plusieurs autres militants placés sous mandat de dépôt quelques jours auparavant. Ils avaient été inculpés pour tentative de rébellion, révolution, attroupement aggravé et défaut de carte nationale d'identités. Le juge d'instruction du tribunal militaire de Yaoundé, Bias Joël Albert, a confirmé l'information judiciaire ouverte à l'endroit de ces militants de l'opposition.

D'où leur mise en détention provisoire de six mois. Interpellés, ils avaient été placés en garde à vue dans les cellules du **secrétariat d'État de la défense (SED)** le **22 septembre 2020** pour certains et dans les commissariats pour d'autres. Date à laquelle le Mrc avait organisé une manifestation pacifique pour demander le départ du président Paul Biya,. Ils critiquaient notamment son incapacité à mettre fin à la crise dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.